



« Rien n'a été fait pour protéger ma fille »

Scolarisée dans un collège privé de Lisieux (Calvados), une adolescente a été agressée par l'un de ses camarades entre 2021 et 2022. La mère de la victime dénonce l'absence de soutien de l'établissement.

Témoignage

Mathilde* est en 4^e quand l'un de ses camarades de classe l'agresse sexuellement. Élève d'un collège privé de Lisieux (Calvados), la jeune fille subira les agissements de cet adolescent pendant plusieurs mois. « **De novembre 2021 à janvier 2022**, résume Caroline*, sa mère. **Je voyais bien qu'elle n'allait pas bien, mais elle ne voulait pas en parler. Elle s'était renfermée sur elle-même. Un jour, j'ai creusé. Elle a fondu en larmes et m'a tout raconté.** »

Caroline alerte aussitôt la direction de l'établissement. « **Dans les jours qui suivent, ils sont convoqués tous les deux, ensemble, par le conseiller principal d'éducation**, indique-t-elle. **Son agresseur ne reconnaît pas les faits.** »

Dans la même classe

Les agressions sexuelles cessent, mais l'adolescent n'aurait pas été sanctionné. « **Ni puni, ni exclu**, assure Caroline. **On l'a même laissé dans la même classe que ma fille. Sans prévenir l'équipe pédagogique. Résultat, un jour, un professeur les a mis tous les deux en binôme pour travailler.** »

Pour protéger Mathilde et l'éloigner de son agresseur, sa maman prend rendez-vous avec le proviseur du collège et demande qu'elle soit changée de classe. « **Mais il m'a dit que c'était impossible** », soupire-t-elle, amère.

En mars 2022, Mathilde et sa mère vont déposer plainte au commissariat de Lisieux. « **Une seconde audition a lieu en avril. Nous n'avons plus de nouvelles, jusqu'en juin**

quand la police nous rappelle pour nous dire que deux autres victimes se sont fait connaître. »

Il s'agit de deux jeunes filles, hébergées dans le même lieu d'accueil que l'adolescent. **« C'est terrible à dire, mais heureusement qu'il y a eu d'autres victimes. Sinon, jamais ma fille n'aurait été prise au sérieux. »**

Condamné en 2023

Pour s'éloigner de son agresseur, Mathilde n'a plus d'autre choix que de changer d'établissement scolaire pour son année de 3^e. **« J'ai demandé une dérogation pour qu'elle rejoigne un collègue où elle pouvait retrouver des amies, mais le rectorat a refusé, confie sa mère. L'année scolaire a été très compliquée, entre la perte de repères et la procédure judiciaire. »** Car après deux renvois à des dates ultérieures, l'adolescent est finalement jugé pour ces agressions sexuelles et condamné au printemps 2023.

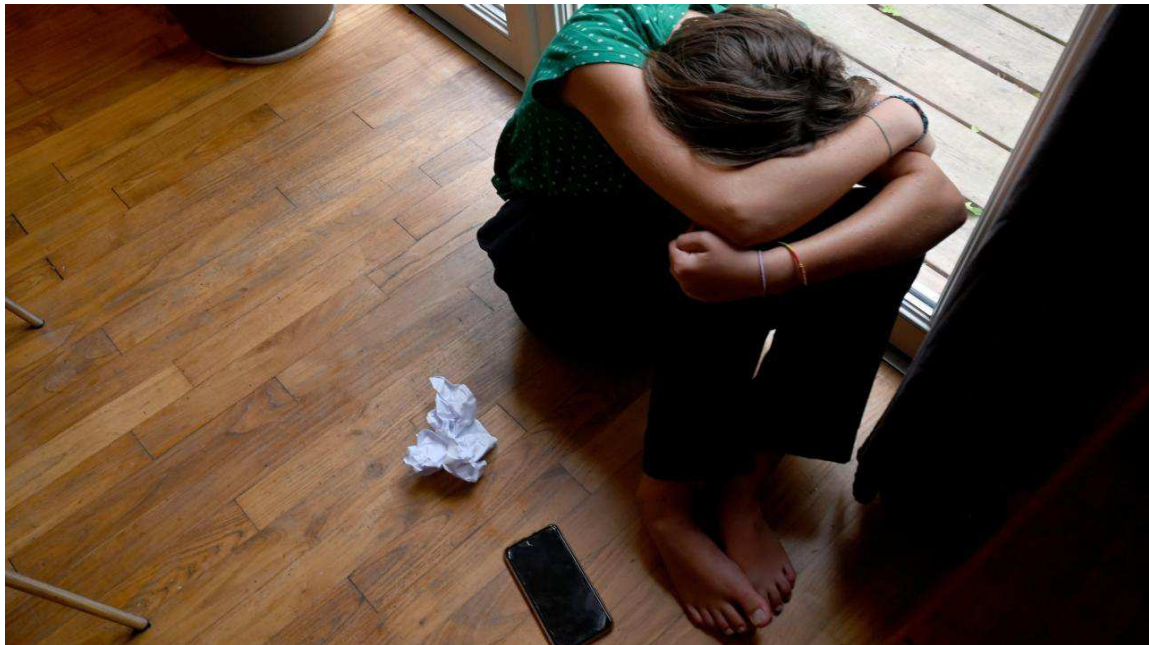
Il aurait également été exclu du collège privé cette même année, mais **« après des violences et non en conséquence des agressions sexuelles »**, affirme Caroline.

Cette décision de justice, la maman l'attendait avant de prendre la parole publiquement. **« Je ne comptais pas me taire. Je suis tombée de haut devant la réaction du collègue. Je m'attendais à ce que des mesures soient prises pour protéger ma fille, mais rien n'a été fait. On a été laissées à nous-mêmes. »**

Aujourd'hui en seconde, Mathilde est suivie par un psychologue. **« Elle souffre d'un syndrome post-traumatique et se scarifie. Elle peine à se reconstruire, elle n'ose plus sortir seule en ville. Elle a peur que cela se reproduise, que quelqu'un l'agresse à nouveau. Moi aussi, j'ai peur pour elle. »**

*Pour protéger l'identité de la victime, *Ouest-France* a recours à des prénoms d'emprunt dans cet article et n'indique pas le nom de l'établissement scolaire.

Lucas LARCHER.



Une collégienne de Lisieux a été agressée par l'un de ses camarades de classe, entre 2021 et 2022. Photo d'illustration. Archives Joël LE GALL / Ouest-France